

Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2006/0219(COD) Procédure terminée
Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification	
Abrogation 2010/0212(COD)	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	ALDE WALLIS Diana	12/06/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunion 2952	Date 22/06/2009
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
08/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0667	Résumé
29/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
30/01/2007	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
02/03/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0048/2007	
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
19/06/2007	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0243/2007	Résumé
22/06/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2009	Signature de l'acte final		
30/07/2009	Publication de l'acte final au Journal		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/0219(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2010/0212(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/42479

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(2006)0667	08/11/2006	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0048/2007	02/03/2007	EP	
Comité économique et social: avis, rapport		CES0413/2007	14/03/2007	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0243/2007	19/06/2007	EP	Résumé
Projet d'acte final		03681/2008/LEX	13/07/2009	CSL	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final
Directive 2009/60 JO L 198 30.07.2009, p. 0015 Résumé

Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 74/152/CEE du Conseil du 4 mars 1974 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification

La commission a adopté le rapport de Diana WALLIS (ALDE, UK) approuvant sans amendement - en première lecture de la procédure de codécision - la proposition de directive relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs

Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification

En adoptant le rapport de Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier la directive sur la vitesse maximale et plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale (abrog. directive 74/152/CEE). Codification

OBJECTIF: codification de la directive 74/152/CEE relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/60/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

CONTENU : la présente directive vise à codifier la directive 74/152/CEE du Conseil du 4 mars 1974 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à relative à la vitesse maximale par construction et aux plates-formes de chargement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/08/2009.

APPLICATION : à partir du 01/01/2010.